

3 1 0 1 TIRIEX



DÉGRIPPANT LUBRIFIANT

pour PIÈCES et ENSEMBLES MÉCANIQUES

- ✓ Ne contient pas de silicones
- ✓ Évite une reprise immédiate de l'oxydation en ambiance agressive.
- ✓ Hydrophobe : chasse l'humidité des supports
- ✓ Fort pouvoir de migration et de pénétration dans les filets
- ✓ Rigidité diélectrique supérieure à 50000 volts
- ✓ Basse viscosité

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
ETAT PHYSIQUE	Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	810 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	Neutre.
POINT D'ECLAIR	39 °c afnor coupe fermée.
INFLAMMABILITE	Point d'éclair supérieur à 21 °c et inférieur à 55 °c,
RIGIDITÉ DIÉLECTRIQUE	> 50000 Volts – NF EN 60156
TENSION SUPERFICIELLE	30 Dynes / cm
ODEUR	Caractéristique de solvant.
COULEUR	Orangée
G A Z P R O P U L S E U R	
Propulseur hydrocarboné	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Ne renferme pas de solvants aromatiques, teneur en benzène inférieure à 0.1% (décret du 6.09.1991), exempt de solvants chlorés ou autres dérivés halogénés souvent responsables de la reprise d'oxydation.

N'attaque pas les métaux et supports usuels.

Basse viscosité, pénètre et se diffuse rapidement dans les dépôts oxydés, les calamines et autres résidus présents sur filetages et écrous.

Lors du démontage des matériels évite la détérioration des filets, boulons, écrous des pièces et ensembles mécaniques bloqués.

Pouvoir hydrophobe et effet dewatering, chasse l'humidité, limite la reprise de l'oxydation.

Laisse sur les surfaces traitées un film lubrifiant protecteur actif à température ambiante, évitant ainsi la détérioration des articulations, filetages, etc...

Utilisation pour toutes les opérations de dégrillage, lubrification dans les ateliers de mécanique, garages, travaux publics, le bâtiment, dans les services de maintenance, plomberie, en industrie, en agriculture, dans la marine, etc...



MODES ET DOSES D'EMPLOI

S'utilise à l'état pur et à froid, au pinceau, à la burette, en pulvérisation directe ou par immersion des pièces et ensembles mécaniques.

Laisser pénétrer dans les parties bloquées.

Renouveler l'application sur les surfaces fortement oxydées si nécessaire.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparations pour utilisations professionnelles à base d'une combinaison de fonctions pénétrantes et lubrifiantes avec additifs anticorrosion dans des fluides d'application.

RECOMMANDATIONS



DANGER

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. **P403 + P235** Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Utilisations réservées aux professionnels

Observer les précautions de sécurité.

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas pulvériser en présence de flamme ou de matériaux incandescents.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

En cas de contact avec les yeux ou la peau laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA** : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Ref. 3101
Révision n° 4
215034 HJ